

A 2988

17 MARS 2010

ASC DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3 610 000 €
10 rue de Bourgogne
34200 SETE

519 081 418 R.C.S. MONTPELLIER
SIRET 519 081 418 00013

**ACTE SOUS SEING PRIVE SIGNE PAR TOUS LES ASSOCIES
DU 15 FEVRIER 2010**

Nomination d'un nouveau Directeur Général



ASC DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3 610 000 €
10 rue de Bourgogne
34200 SETE

519 081 418 R.C.S. MONTPELLIER
SIRET 519 081 418 00013

**ACTE SOUS SEING PRIVE SIGNE PAR TOUS LES ASSOCIES
DU 15 FEVRIER 2010**

Les associés de la Société par actions simplifiée ASC DEVELOPPEMENT au capital de 3 610 000 €, divisé en 3 610 000 actions de 1 € chacune réparties savoir :

. **La Société I.N.VEST**, dont le siège social est sis 2 rue de Bourgogne 34200 SETE, représentée par Pascal NICOULET, titulaire de :

2 590 000 actions

. **La Société IDK MANAGEMENT**, dont le siège social est sis Les Terrasses B.P. 17 34150 ANIANE, représentée par Jérôme BOURGEOIS, titulaire de :

210 000 actions

. **La Société YODA & MMR**, dont le siège social est sis 147-149 avenue de Wagram 75017 PARIS, représentée par Jean-François IMPARATO, titulaire de :

510 000 actions

. **La Société IRIS07**, dont le siège social est sis 100 impasse des Iris 34980 SAINT CLEMENT DE RIVIERE, représentée par Jean VALMIER, titulaire de :

300 000 actions

Soit au total

3 610 000 actions

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un Directeur Général.



DECISION UNIQUE

Les associés nomment en qualité de Directeur Général de la société, conformément aux dispositions statutaires :

- **Monsieur Jérôme BOURGEOIS**
demeurant Les Terrasses, B.P.17 34150 ANIANE,

rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2010, et pour une durée illimitée.

Jérôme BOURGEOIS remercie les associés de la confiance qu'ils veulent bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

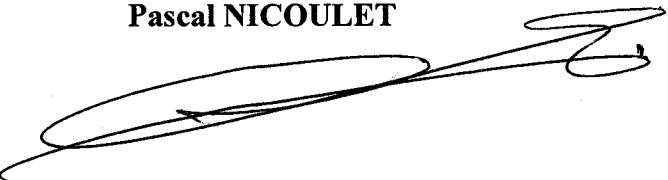
Les associés lui délèguent spécialement le pouvoir de gérer et administrer la société pour les actes entrant dans le cadre de l'objet social de la société et dans la limite des statuts.

En cas de décès, démission ou empêchement du Président, le Directeur Général conserve ses fonctions et assume la direction de la société jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

La rémunération du nouveau Directeur Général sera fixée ultérieurement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui a été signé par le Président de la société ainsi que par tous les associés, après lecture.

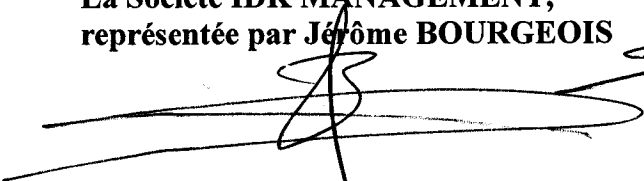
Le Président
Pascal NICOULET



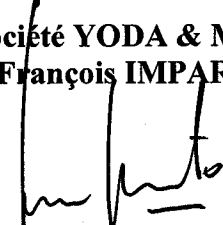
La Société I.N.VEST,
représentée par Pascal NICOULET



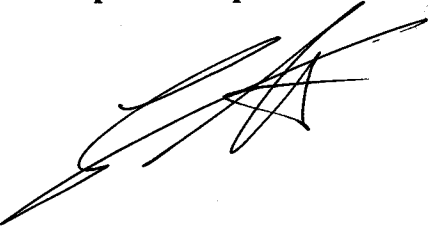
La Société IDK MANAGEMENT,
représentée par Jérôme BOURGEOIS



La Société YODA & MMR,
représentée par Jean-François IMPARATO



La Société IRIS07,
représentée par Jean VALMIER



Jérôme BOURGEOIS

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

